

Agir face aux dépôts sauvages

La Gendarmerie nationale accompagne
les collectivités



» Protect'Envi

Sanctionner les auteurs grâce
à la procédure administrative



Rédaction de la procédure administrative

- Par le maire et ses agents municipaux
- En 5 minutes avec l'outil Protect'Envi
- Sécurisation de l'action du maire

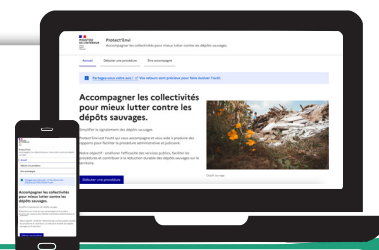
Recouvrement de l'amende au profit de la collectivité

- Amende dressée sous 10 jours jusqu'à 15 000€
- Autonomie de la mairie

⚠ La gestion des dépôts sauvages coûte en moyenne
60 000€/an aux collectivités



Scannez le QR code
pour en savoir plus



www.protect-envi.beta.gouv.fr

La Gendarmerie nationale met à disposition d'autres outils :



Diag'Envi

Un gendarme référent réalise
avec le maire le diagnostic
environnemental de la commune.



Gend'élus

L'accompagnement
numérique des élus
par le gendarme.

